

CAP AEPE

Accompagnement Éducatif Petite Enfance

Formation sous statut scolaire ou en apprentissage ou en formation continue

Profil d'entrée :

La formation s'effectue généralement en deux ans après la classe de 3ème mais aussi lors de procédure de type passerelles après une seconde générale ou professionnelle :

Nombre de places offertes : **30**



• après le CAP



Objectifs de la formation :

Le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Il permet à ses titulaires de s'occuper de l'accueil et de la garde des jeunes enfants. Par ses activités (aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux divers...), il contribue à leur éducation. Il les aide à acquérir leur autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice). Il participe à leur développement affectif et intellectuel. Il assure l'entretien courant et l'hygiène des locaux et des équipements.

Les objectifs de la formation :

- Prise en charge éducative de l'enfant et flexibilité face aux différentes situations
- Connaissance du développement du jeune enfant et de l'accompagnement de la parentalité face aux troubles du lien aux enfants
- Prise en compte de l'autonomie d'apprentissage de l'enfant via un accueil centrée sur le jeu et la découverte
- Proposition de mode d'accueil pluridisciplinaire, mixte, diversifié et innovant et organisation des équipes d'accueil

Contenu de la formation :

Cette formation de **deux ans** comprend des enseignements généraux, technologiques et professionnels, ainsi que **14 semaines de période de formation en entreprise**.

L'organisation des enseignements :

Enseignements généraux	CAP
Français, Histoire - Géographie	3h30
Anglais LV1	2h
Mathématiques, Sciences Physiques	3h30
Prévention, Santé, Environnement	1h
Arts Appliqués et Cultures Artistiques	1h
Éducation Physique et Sportive	2h30
Enseignements de spécialité	CAP
Enseignements Techniques et Professionnels	18h
Co-intervention et Chef d'Œuvre	3h

Après le CAP AEPE :

Entrée directe dans la vie active en tant que :

- ATSEM dans les écoles maternelles
- Auxiliaire petite enfance dans les crèches
- Agent d'animation dans les centres de vacances
- Assistant maternel à domicile

Poursuite d'études possibles :

Le titulaire de ce CAP possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant d'intégrer directement le monde du travail ou de poursuivre une formation professionnelle ou de préparer des concours :

- Bac Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- Bac Professionnel Animation—Enfance et Personnes Âgées
- Préparation des concours d'entrée de diplômes du secteur sanitaire et social
- Diplôme d'État d'Aide-soignant
- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture



Stages :

Les périodes de formations en entreprise ont une durée de 14 semaines :

- Découvrir en profondeur le monde de l'entreprise, en participant pleinement à ses activités, en observant pour les comprendre les modes d'organisation et les relations humaines qui l'animent
- Approfondir et mettre en pratique des compétences techniques et professionnelles acquises ou en cours d'acquisition,
- S'informer, informer et rendre compte, par écrit, dans le cadre de la rédaction d'un rapport d'activité en entreprise structuré.

